

# Ligne directrice et stratégie de la SSPP

**A leur Assemblée des délégués du 26 octobre 2006, en adoptant à l'unanimité une ligne directrice et une stratégie, les délégués de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie SSPP ont fixé les centres de perspective pour l'évolution à moyen terme de leur société de discipline.**

Hans Kurt<sup>a</sup>, Christoph Gitz<sup>b</sup>

a Président SSPP

b Secrétaire général de la SSPP

La psychiatrie et psychothérapie en Suisse s'attend à affronter ces prochaines années de grands défis que lui poseront aussi bien la politique de santé que la politique professionnelle. On pense par exemple à l'application de l'ordonnance révisée sur les prestations de l'assurance obligatoire des soins OPAS, à l'admission de psychothérapeutes non médecins à pratiquer à la charge de l'assurance de base, aux exigences liées à des modèles de Managed Care, à la suppression de l'obligation de contracter ou encore à la pénurie de relève professionnelle et au manque d'attractivité de notre branche dans l'ensemble des sociétés de discipline médicales. Tout cela en contrepoint des efforts déployés pour le maintien de la santé psychique de la population et pour le traitement et la prise en charge optimale des malades psychiques.

Pour une société de discipline aux capacités financières et en personnel limitées, le danger d'activisme est grand, vu le nombre et la diversité des chantiers. C'est pourquoi la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie avait décidé, il y a bien deux ans, de lancer un processus largement étayé en vue de l'élaboration d'une ligne directrice. Avec le concours de représentants d'organisations proches de la SSPP (dont la FMH), avec les travaux de groupes à l'Assemblée des délégués et avec une large consultation dans les cantons et auprès des groupements de spécialistes, une Ligne directrice a été concoctée, puis complétée par une stratégie concrète. Une enquête écrite qui a donné un taux de réponse de plus de 50% a apporté l'opinion de la base sur les principes formulés dans le processus.

La ligne directrice et la stratégie serviront de cadre aux organes dirigeants pour une planification pluriannuelle qui devra présenter des buts, des mesures et une budgétisation. Les membres de la SSPP pourront ainsi suivre et mesurer la marche des travaux. Quelques-uns de ces principes\* sont commentés ci-après:

– La SSPP est une société de discipline médicale et comme telle, elle est membre de la FMH. Elle groupe des médecins spécialistes actifs en

pratique privée, dans les institutions cliniques, les universités, ainsi que des médecins en formation postgraduée.

- La SSPP défend le principe selon lequel les malades psychiques sont assimilés à des malades somatiques et veut que dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, tout assuré ait accès direct et sans restriction aux offres de psychiatrie-psychothérapie.
- La mise sur pied d'égalité des malades psychiques et leur intégration dans la société revêtent une importance primordiale. La SSPP s'engage pour la solidarité dans l'assurance sociale et lutte contre toutes mesures qui puissent l'affaiblir.
- La SSPP s'engage pour des conditions cadres attrayantes dans la profession de psychiatre-psychothérapeute. La situation de revenu de ses membres doit s'aligner sur la moyenne des revenus des autres disciplines.
- Au sens d'un pluralisme des méthodes de traitement reconnues, la SSPP soutient une approche pluridimensionnelle de la psychothérapie. Elle considère comme équivalentes les différentes méthodes et approches de traitement psychothérapeutique dans le cadre de directives d'éthique professionnelle.
- La SSPP évalue et met au point des mesures d'assurance qualité et met à disposition de ses membres des instruments adéquats (p. ex. cercles de qualité, directives, informations des patients).
- La SSPP assure l'information sur de nouveaux modèles de prise en charge et veille à la coordination et à l'échange d'expériences entre pratiquants de ces nouveaux modèles.
- Par un programme de formation pré- et postgraduée moderne et intéressant et par son engagement pour des conditions cadres professionnelles attrayantes, la SSPP encourage la relève. Elle soutient les universités dans la promotion de la relève académique. Les assistantes et assistants sont représentés dans une mesure appropriée au sein de la société de discipline.

\* La ligne directrice et la stratégie peuvent être consultées sur la page d'accueil de la SSPP [www.psychiatrie.ch](http://www.psychiatrie.ch). On peut aussi s'en procurer le texte auprès du secrétariat de la SSPP.

Correspondance:  
Secrétariat de la SSPP  
Postgasse 17  
Case postale 686  
CH-3000 Berne 8  
Tél. 031 313 88 33  
Fax 031 313 88 99

[sgpp@psychiatrie.ch](mailto:sgpp@psychiatrie.ch)

- Le catalogue des matières enseignées dans les études et le programme de formation postgraduée sont mis en concordance. Des modèles de collaboration entre institutions et pratique privée sont instaurés dans la formation pré-, postgraduée et continue.
- La SSPP entretient des relations avec des organisations non médicales qui ont leur importance dans les domaines de la santé psychique, de la psychiatrie et de la psychothérapie, en particulier les associations de psychologues ainsi que les organisations de patients et leurs proches.

En parallèle à la phase de consultation et d'approbation de la ligne directrice et de la stratégie, le Comité de la SSPP a revu ou remanié tous les concepts, règlements et ressorts concernés. Conjointement à l'approbation de la Ligne directrice et de la Stratégie, les délégués ont aussi créé d'importantes conditions structurelles pour l'application de ces textes. Outre l'institution d'une nouvelle commission pour les questions d'assurances, les délégués ont donné le feu vert à une professionnalisation de l'information, de la communication et des relations publiques. Une autre étape consistera, l'année prochaine, à définir les processus essentiels, car *ce qui doit rayonner à l'extérieur doit éclairer de l'intérieur.*